

Département  
HAUTE-MARNE

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Arrondissement de  
LANGRES

Commune de Villegusien-le-Lac  
-----

Séance du 5 Septembre 2019  
-----

**Nombres de membres**

Afférents : 15  
En exercice: 25  
Présents : 15

L'an deux mil dix neuf et le cinq Septembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette collectivité, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr ROBIN Dominique, Maire

**Date de la convocation**

23/08/2019

**Date d'affichage**

Présents : Mr ROBIN Dominique, Maire, Mmes : BLAUT Séverine, LIEGEY Sylvie, MARIA Madeleine, SIMON Armelle, MM : ANTOINE Laurent, BERNASCONI Eric, BRESSON Yves, CAMUS Jean-Michel, CUENIN Guy, DAIRE Robert, DEMANGE Joel, FEUTRY Xavier, PERRIN Bernard, PETIT Claude

Absent(s) : Mme CARTAGENA Magali, MM : DARBOT Loic, PARODI Yann, SEJOURNANT Thierry

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : BICREL Séverine à Mr ROBIN Dominique, CHAUSSADE Ingrid à Mr DAIRE Robert, MM : LAPENA François à Mme MARIA Madeleine, POINSOT Pascal à Mr BRESSON Yves, THIRION Francis à Mr DEMANGE Joel

Excusé(s) : Mme BAZIN Evelyne

Secrétaire de séance: Mr FEUTRY Xavier

- 
- **2019-051** : EXAMEN DU RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION - SOCIETE PUBLIQUE LOCALE SPL-XDEMAT
  - **2019-052** : VENTE DE BOIS FACONNES
  - **2019-053** : VENTE DE LOTS POUR LE LOTISSEMENT CHAMPS DEVANT II A VILLEGUSIEN
  - **2019-054** : EMPRUNT TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA MAIRIE
  - **2019-055** : ECHANGE DE TERRAINS AVEC SOULTE POUR LE LOTISSEMENT LES PRESLES II A HEUILLEY-COTTON
  - **2019-056** : ECHANGE SANS SOULTE POUR LE LOTISSEMENT LES PRESLES II A HEUILLEY-COTTON
  - **2019-057** : VENTE DE TERRAIN A HEUILLEY-COTTON A MONSIEUR MOCQUARD WILLIAM
  - **2019-058** : ACHAT DE TERRAINS POUR LE LOTISSEMENT LES PRESLES II A HEUILLEY-COTTON
  - **2019-059** : SECURISATION DES ENTREES DE PRANGEY ET SAINT-MICHEL
  - **2019-060** : MISE EN PLACE D'UNE CAMERA DE SURVEILLANCE
  - **2019-061** : CONTRAT MADAME BORDAS LUZIA
  - **2019-062** : MUTUALISATION DES SERVICES : POSTES D'AGENT ADMINISTRATIF
  - **2019-063** : ADOPTION DU PLAN DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT A SOUMETTRE A L'ENQUETE PUBLIQUE
  - **2019-064** : MISE A DISPOSITION DE LA CANALISATION COMMUNALE D'EAU POTABLE AU SMIEP
  - **2019-065** : DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA MISE EN PLACE D'UNE CAMERA DE SURVEILLANCE A VILLEGUSIEN
-

**- 2019-051 : EXAMEN DU RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION -  
SOCIETE PUBLIQUE LOCALE SPL-XDEMAT**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales en ses articles L.1524-5 et L. 1531-1,  
Vu les statuts et le pacte d'actionnaires de la société SPL-Xdemat,  
Vu le rapport de gestion du Conseil d'Administration,

Le Conseil Municipal, après examen, décide d'approuver le rapport de gestion du Conseil d'Administration, figurant en annexe, et de donner acte à Monsieur le Maire de cette communication.

UNANIMITE (pour : 20 contre : 0 abstentions : 0)  
Dépôt en sous-préfecture de LANGRES le 06/09/2019

**- 2019-052 : VENTE DE BOIS FACONNES**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- d'exploiter en régie les parcelles **20, 21, 22, 23, 24**

**1) Vente de bois façonnés**

décide de proposer des bois façonnés dans le cadre de contrat d'approvisionnement.

Suite au projet de contrat d'approvisionnement entre l'Office National des Forêts et diverses entreprises, la commune accepte de mettre les produits désignés ci-dessous en vente de gré à gré pour la saison 2019-2020

\* les produits en vente publique : **CHENE 26m3**

**2) Vente groupée de bois façonnés**

décide de manière à rendre plus attractive la vente de lots de bois façonnés de faible consistance par regroupement avec des produits similaires provenant d'autres forêts publiques de Haute-Marne.

Le Conseil Municipal décide de commercialiser sous forme de vente groupée les produits suivants : **CHENE 26m3**

Les lots regroupés seront proposés à la vente par les soins de l'ONF lors des adjudications inscrites au calendrier des ventes ou aux éventuelles consultations postérieures à celles-ci.

Compte tenu de la multiplicité des propriétaires concernés par la vente d'un lot regroupé, la fixation de son prix de retrait est confiée à l'ONF. En cas d'invendu, l'ONF est autorisé à accepter une offre amiable qu'il jugerait suffisante sans recueillir l'accord préalable de chaque propriétaire.

La répartition du prix de vente entre les différents propriétaires contributeurs d'un lot regroupé sera établie au prorata de la valeur d'estimation de chaque apport de bois, et non du volume correspondant. Cette estimation sera établie par l'ONF avant la vente par application de prix unitaires identiques par essence, par qualité et par classe de diamètre à chaque apport de bois.

**3) Frais financiers**

La commune accepte que dans le cadre où les produits seraient vendus en contrat d'approvisionnement ou en vente groupée, le prix de vente sera en totalité encaissé par l'Agent Comptable Secondaire de l'ONF qui reversera à chaque commune la quote-part ainsi établie, moins 1% correspondant aux frais de gestion reversés à l'ONF. Le virement à chaque propriétaire interviendra au plus tard à la fin du deuxième mois suivant l'encaissement effectif des sommes versées par l'acquéreur du lot regroupé.

UNANIMITE (pour : 20 contre : 0 abstentions : 0)  
Dépôt en sous-préfecture de LANGRES le 06/09/2019



**- 2019-053 : VENTE DE LOTS POUR LE LOTISSEMENT CHAMPS DEVANT II A VILLEGUSIEN**

Le Maire informe le Conseil Municipal de plusieurs demandes d'acquisitions de lots pour le lotissement Champs Devant II à Villegusien.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de :

- Accepter de vendre le lot n°8, parcelle cadastrée C 216, d'une superficie de 707m<sup>2</sup> à Monsieur et Madame CHAFFOTTE Franck au prix de 22€ HT le m<sup>2</sup>.
- Préciser que l'adresse du lot n°8 est 10 rue des Bleuets 52190 VILLEGUSIEN LE LAC.
- Accepter de vendre le lot n°11, parcelle cadastrée C 220, d'une superficie de 1 402m<sup>2</sup> à Monsieur DOUCHE Benoît et Madame CHARON Laetitia au prix de 22€ HT le m<sup>2</sup>.
- Préciser que l'adresse du lot n°11 est 2 rue des Cerisiers 52190 VILLEGUSIEN LE LAC.
- Charger l'étude notarial de Me GOUX, notaire à Langres d'effectuer la transaction.
- Autoriser le Maire ou les Maires délégués à signer toutes les pièces relatives à cette vente.

UNANIMITE (pour : 20 contre : 0 abstentions : 0)  
Dépôt en sous-préfecture de LANGRES le 06/09/2019

**- 2019-054 : EMPRUNT TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA MAIRIE**

Le Maire rappelle le projet de réhabilitation de la Mairie de Villegusien le Lac. Il informe la nécessité de souscrire un emprunt pour financer ces travaux. Il propose de souscrire un emprunt de 300 000,00€ sur 20 ans.

Il présente trois offres transmises par les banques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de:

- Retenir l'offre du Crédit Agricole, sur un montant de 300 000,00€ sur 20 ans au taux fixe de 0,60%.
- Autoriser le Maire ou les Maires délégués à signer toutes pièces relatives à cette demande d'emprunt.

UNANIMITE (pour : 20 contre : 0 abstentions : 0)  
Dépôt en sous-préfecture de LANGRES le 06/09/2019

**- 2019-055 : ECHANGE DE TERRAINS AVEC SOULTE POUR LE LOTISSEMENT LES PRESLES II A HEUILLEY-COTTON**

La présente délibération annule et remplace la délibération 2018-007 du 01 février 2018. Suite au projet de création du lotissement les Presles II à Heuilley-Cotton et suite au bornage effectué par le géomètre, le Maire rappelle les échanges avec soulte entre la commune et Monsieur BERNASCONI Eric.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- Procéder à l'échange suivant entre la commune et Monsieur BERNASCONI Eric :
  - \* parcelles cédées à Monsieur BERNASCONI Eric : 239 AB 497 d'une surface de 345m<sup>2</sup>, 239 AB 499 d'une surface de 221m<sup>2</sup>, 239 AB 501 d'une surface de 165m<sup>2</sup> et 239 AB 503 d'une surface de 231m<sup>2</sup> au prix de 4€ le m<sup>2</sup>.
  - \* parcelles cédées par Monsieur BERNASCONI Eric : 239 AB 129 d'une surface de 207m<sup>2</sup>, 239 AB 130 d'une surface de 380m<sup>2</sup> et 239 AB 135 d'une surface de 451m<sup>2</sup> au prix de 4€ le m<sup>2</sup>.

- Verser une soulte de 304,00€ à Monsieur BERNASCONI Eric.
- Mandater Maître GENDROT, notaire afin d'effectuer la transaction.
- Les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de commune.
- Autoriser le Maire ou les Maires délégués à signer toutes pièces relatives à cet échange.

à main levée (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0) Monsieur BERNASCONI Eric étant directement concerné par l'échange n'a pas pris part au vote  
Dépôt en sous-préfecture de LANGRES le 06/09/2019

#### **- 2019-056 : ECHANGE SANS SOULTE POUR LE LOTISSEMENT LES PRESLES II A HEUILLEY-COTTON**

La présente délibération annule et remplace la délibération 2018-007 du 01 février 2018.  
Suite au projet de création du lotissement les Presles II à Heuilley-Cotton et suite au bornage effectué par le géomètre, le Maire rappelle les échanges sans soulte entre la commune et Monsieur SANREY Guy.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- Procéder à l'échange suivant entre la commune et Monsieur SANREY Guy :
  - \* parcelles cédées à Monsieur SANREY Guy : 239 ZE 104 d'une surface de 36m<sup>2</sup> et 239 ZE 106 d'une surface de 425m<sup>2</sup> au prix de 4€ le m<sup>2</sup>.
  - \* parcelle cédée par Monsieur SANREY Guy : 239 AB 131 d'une surface de 461m<sup>2</sup> au prix de 4€ le m<sup>2</sup>.
- Mandater Maître GENDROT, notaire afin d'effectuer la transaction.
- Les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de commune.
- Autoriser le Maire ou les Maires délégués à signer toutes pièces relatives à cet échange.

UNANIMITE (pour : 20 contre : 0 abstentions : 0)  
Dépôt en sous-préfecture de LANGRES le 06/09/2019

#### **- 2019-057 : VENTE DE TERRAIN A HEUILLEY-COTTON A MONSIEUR MOCQUARD WILLIAM**

La présente délibération annule et remplace la délibération 2018-006 du 01 février 2018.  
Le Maire rappelle la demande de Monsieur MOCQUARD William d'acquérir la parcelle 239 ZC 103 d'une surface de 7 551m<sup>2</sup> au prix de 0,30€ le m<sup>2</sup>.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de :

- Vendre à Monsieur MOCQUARD William la parcelle 239 ZC 103 d'une surface de 7 551m<sup>2</sup> au prix de 0,30€ le m<sup>2</sup>.
- Mandater Maître GENDROT, notaire afin d'effectuer la transaction.
- Les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de la commune.
- Autoriser le Maire ou les Maires délégués à signer toutes pièces relatives à cette vente.

UNANIMITE (pour : 20 contre : 0 abstentions : 0)  
Dépôt en sous-préfecture de LANGRES le 06/09/2019

#### **- 2019-058 : ACHAT DE TERRAINS POUR LE LOTISSEMENT LES PRESLES II A HEUILLEY-COTTON**

La présente délibération annule et remplace la délibération 2018-005 du 01 février 2018.



Le Maire rappelle la nécessité d'acquérir certaines parcelles afin de réaliser le lotissement Les Presles II à Heuilley-Cotton.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de :

- Acquérir les parcelles 239 ZC 110 d'une surface de 1 939m<sup>2</sup>, 239 ZC 110 d'une surface de 15m<sup>2</sup> et 239 AB 110 d'une surface 338m<sup>2</sup> au prix de 4€ le m<sup>2</sup> appartenant à Monsieur MOCQUARD William.

- Mandater Maître GENDROT, notaire afin d'effectuer la transaction.
- Les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de la commune.
- Autoriser le Maire ou les Maires délégués à signer toutes pièces relatives à cette acquisition.

UNANIMITE (pour : 20 contre : 0 abstentions : 0)  
Dépôt en sous-préfecture de LANGRES le 06/09/2019

#### **- 2019-059 : SECURISATION DES ENTREES DE PRANGHEY ET SAINT-MICHEL**

Le Maire présente les offres pour la sécurisation des entrées de Prangey et Saint-Michel. Trois entreprises ont répondu.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de :

- Accepter l'offre de l'entreprise DUPONT TP d'un montant de :
  - \* 16 191,00€ HT pour la sécurisation de l'entrée de Prangey
  - \* 42 247,00€ HT pour la sécurisation de l'entrée de Saint-Michel
- Demander les subventions aux services concernés
- Autoriser le Maire ou les Maires délégués à signer toutes pièces nécessaires

UNANIMITE (pour : 20 contre : 0 abstentions : 0)  
Dépôt en sous-préfecture de LANGRES le 09/09/2019

#### **- 2019-060 : MISE EN PLACE D'UNE CAMERA DE SURVEILLANCE**

Le Maire présente le devis de la société SNF pour la mise en place d'une caméra de surveillance à Villegusien au niveau de la Place Jean Robinet. Le devis s'élève à 5 927,85€ HT options comprises.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, décide de :

- Accepter le devis de la société SNF d'un montant de 5 927,85€ HT pour la mise en place d'une caméra de surveillance à Villegusien.
- Demander les subventions aux services concernés.
- Autoriser le Maire ou les Maires délégués à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

à main levée (pour : 14 contre : 4 abstentions : 2)  
Dépôt en sous-préfecture de LANGRES le 09/09/2019

#### **- 2019-061 : CONTRAT MADAME BORDAS LUZIA**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de :

- Créer un poste dont les caractéristiques sont :
  - Grade : adjoint technique territorial non titulaire
  - Fonction : agent d'entretien des bâtiments communaux
  - Durée hebdomadaire : 2 heures 30 / 35 heures

A compter du 1er septembre 2019 jusqu'au 29 février 2020.

- Autoriser le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce poste.

UNANIMITE (pour : 20 contre : 0 abstentions : 0)

Dépôt en sous-préfecture de LANGRES le 09/09/2019

### **- 2019-062 : MUTUALISATION DES SERVICES : POSTES D'AGENT ADMINISTRATIF**

La présente délibération annule et remplace la délibération 2016-056 du 27 octobre 2019.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de :

- Solliciter à compter du 1er janvier 2019, la mutualisation de la CCAVM du personnel administratif pour une durée de 35 heures hebdomadaire.

- Autoriser le Maire ou les Maires délégués à signer les pièces relatives à cette affaire.

UNANIMITE (pour : 20 contre : 0 abstentions : 0)

Dépôt en sous-préfecture de LANGRES le 09/09/2019

### **- 2019-063 : ADOPTION DU PLAN DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT A SOUMETTRE A L'ENQUETE PUBLIQUE**

Vu la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006,

Vu la loi dite " Grenelle II de l'environnement"

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du 22 juin 2007,

Vu les arrêtés du 7 septembre 2009 modifié par l'arrêté du 7 mars 2012 et l'arrêté du 27 avril 2012,

Vu le Code de l'urbanisme,

Considérant que la commune en tant que propriétaire/exploitant du réseau des eaux pluviales existant serait responsable d'une éventuelle pollution relevée au point de rejet de ce réseau.

Considérant que la commune se doit d'autoriser les rejets réalisés par les habitations dans son réseau pluvial,

Considérant que d'après les premières constatations réalisées la quasi-totalité des eaux usées domestiques sont potentiellement rejetées dans le réseau pluvial communal,

Considérant que le conseil municipal doit proposer un zonage d'assainissement basé sur la comparaison technico/économique entre la mise en place d'un assainissement collectif et la mise en conformité des assainissements non collectifs avant de le soumettre à l'enquête publique,

Considérant qu'il est nécessaire de connaître pour réaliser ce zonage d'assainissements dans les meilleures conditions, l'état exact de l'ensemble des assainissements non collectifs sur la commune,

Considérant que la gestion du réseau pluvial et la réalisation du zonage d'assainissement relèvent du budget général de la commune,

Considérant que les contrôles réalisés actuellement par la CCAVM sont de nature à fournir à la commune les informations relatives à chaque habitation.

Le Conseil Municipal décide :

- de faire réaliser et de prendre en charge sur le budget général dans le cadre du zonage d'assainissement et de la gestion du réseau pluvial, la réalisation de l'état des lieux de l'ensemble de installations d'eaux usées des habitations existantes.

- de demander à la CCAVM de communiquer à la commune les données recueillies par son prestataire SPANC afin que celles-ci puissent être intégrées à l'étude de zonage d'assainissement.



- de demander à la CCAVM de facturer à la commune l'ensemble des premiers contrôles techniques systématiques réalisés sur les installations existantes des habitations de la commune.

- d'autoriser le maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à cette opération.

à main levée (pour : 13 contre : 4 abstentions : 3)  
Dépôt en sous-préfecture de LANGRES le 09/09/2019

### **- 2019-064 : MISE A DISPOSITION DE LA CANALISATION COMMUNALE D'EAU POTABLE AU SMIPEP**

Suite à l'adhésion au SMIPEP au 01 septembre 2019, le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prendre une délibération pour mettre à disposition la canalisation communale.

Après avoir délibéré, le conseil municipal /

- Accepte le projet de convention de mise à disposition de la canalisation communale d'eau potable établie entre la station de pompage de Vesvres-sous-Prangey et le château d'eau de Villegusien-le-Lac centre

- Autorise le Maire ou les Maires délégués à signer tout document relatif à cette affaire

UNANIMITE (pour : 20 contre : 0 abstentions : 0)  
Dépôt en sous-préfecture de LANGRES le 11/09/2019

### **- 2019-065 : DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA MISE EN PLACE D'UNE CAMERA DE SURVEILLANCE A VILLEGUSIEN**

Le Maire informe le conseil municipal du projet de mise en place d'une caméra de surveillance à Villegusien au niveau de la Place Jean Robinet. La proposition s'élève à 5 927,85€ HT options comprises.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, décide de :

- Accepter la proposition pour la mise en place d'une caméra de surveillance de Villegusien d'un montant de 5 927,85€ HT.  
- Demander les subventions aux services concernés.  
- Autoriser le Maire ou les Maires délégués à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

à main levée (pour : 14 contre : 4 abstentions : 2)  
Dépôt en sous-préfecture de LANGRES le 13/09/2019

### **COMPLEMENT DU COMPTE RENDU :**

#### **CHAUDIERE LOGEMENT A SAINT-MICHEL**

Le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de remplacer la chaudière du logement situé 5 rue de la Cornée à Saint-Michel.

#### **REUNION CAMPING**

La commission camping se réunira le jeudi 12 septembre 2019 à 18h en Mairie.

**PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL PREVUE LE 17 OCTOBRE 2019 A 20H00**

